

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021/2022

Quorum : 16

Numéro de séance : 2

Nombre des présents : 16

Date de convocation : 17/11/2022

Nombre d'absents excusés : 3

Présidence de : Eric GELIS, Proviseur

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
I. Validation du CR précédent	Vote				
II. Tarifs 2023	Vote				
III. Echange avec l'Allemagne	Vote				
IV. Budget prévisionnel 2023	Vote				
V. Autorisation à transiger	Vote				
VI. Délégation de signatures pour contrats et conventions	Vote				
VII. Présentation des donateurs pour la T.A.					
VIII. DBM pour info et pour vote	Vote				
IX. Questions diverses	Vote				
X.					

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 29/11/2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	GELIS Eric	X						
	Adjoint	MIEGEVILLE-TATE Stéphane	X						
	Gestionnaire	TEJEDOR Aude	X						
	CPE	LANE Christelle	X						
	Chef des Travaux	PISANI Christine	X						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	ANDRIEU Philippe			X	ASSIE Benjamin			
	Collectivité de rattachement	COSTE Alain	X			VILAS Sylvie			
	Commune siège	MONTUSSAC M-Aude	X						
	Commune siège	BIGOT Xavier		X		ARIAS Placide			
Personnalité qualifiée		DESTAINVILLE Dominique			X				
Total			7	1	2				

Personnels de l'établissement	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	ILHES Joël	X			WAILLY Yohann			
		MARIS Hervé	X			JAUNE Jennie			
		AVIGNON Mathieu			X				
Total			2		1				

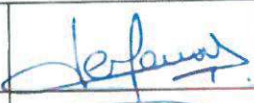
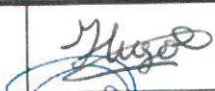
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	SERNY Delphine	X			DELORME Samuel			
		SALHI Amal		X		NAUDY Laurent			
		GUIJARRO Florence	X			EL KIHIL Mustapha	X		
		LE MENN Fabienne	X			HAVE Anne-Laure			
		PEYRAS Bruno	X			BASCHOU Jean-Louis			
	Élèves	GUIJARRO Hugo	X			NAAS Mia			
		MARSLI Salma	X			LOYER Vanessa			
		TORVISCO Ornella		X		CARON Lou-Ann			
		KLEIN Maxime		X		LUCET Yoan			
		BELGHARBI Rhamouna				KHELIFI KHADIR Issam			
Total			6	3		1			



CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 Novembre 2022

QUALITE	NOM Prénom	Signature	NOM suppléant	signature
Président Le chef d'établissement	GELIS Eric			
Le chef d'établissement adjoint	MIEGEVILLE-TATE Stéphane			
L'adjoint gestionnaire	TEJEDOR Aude			
Le conseiller principal d'éducation	LANE Christelle			
le chef des travaux	PISANI Christine			
Deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement	ANDRIEU Philippe	excusé	ASSIE Benjamin	
	COSTE Alain		VILAS Sylvie	
Deux représentants de la commune siège de l'établissement	MONTUSSAC Marie-Aude			
	BIGOT Xavier		ARIAS Placide	
Une personnalité qualifiée,	DESTAINVILLE Dominique	Excusé		
Trois représentants élus des personnels de l'établissement				
personnels ATOSS	ILHES Joël		RIES Wilfried	
personnels ATOSS	MARIS Hervé		JAUNE Jennie	
personnels ATOSS	AVIGNON Mathieu	Excusé		
Dix représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
représentants des parents d'élèves	SERNY Delphine		DELORME Samuel	
représentants des parents d'élèves	SALHI Amal	Remplacé	NAUDY Laurent	
représentants des parents d'élèves	GUIJARRO Florence		EL KIHED Mustapha	

représentants des parents d'élèves	LE MENN Fabienne		HAVE Anne-Laure	
représentants des parents d'élèves	PEYRAS Bruno		BASCHOU Jean-Louis	
représentants des élèves	GUIJARRO Hugo		NAAS Mia	
représentants des élèves	MARSLI Salma		LOYER Vanessa	
représentants des élèves	TORVISCO Ornella		CARON Lou-Ann	
représentants des élèves	KLEIN Maxime		LUCET Yoan	
représentant des étudiants	BELGHARBI Rhamouna		KHELIFI-KHADIR Issam	

RUBRIQUE I.: Validation du CR précédent

Le compte-rendu du CA précédent est approuvé à l'unanimité

Votants : 16	Pour	16
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE II.: Tarifs 2023

(Annexe 1)

Pour information : Tarifs RESTAURATION

La commission permanente du Conseil Régional du 19 octobre 2022 a déterminé les tarifs du service restauration et hébergement tant pour les élèves que pour les commensaux.

La Présidente de la Région a décidé le maintien des tarifs 2022 :

Internat : (les paiements se font par trimestre)

1 368,10 € en 2023

Demi-pension : (les paiements se font par trimestre)

550 € en 2023

	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Repas au ticket élève	4,10 €	4,10 €
Repas au ticket commensaux : Catégorie C et assimilés	2,80 €	2,80 €
Repas au ticket commensaux : Catégorie B et assimilés	4,25 €	4,25 €
Repas au ticket commensaux : Catégorie A et assimilés	5,50 €	5,50 €

Participation aux charges communes :

Il s'agit du pourcentage que l'on ponctionne sur les frais scolaires pour les charges de viabilisation, les contrats, les produits d'entretien etc.....

Ce taux augmente de 2% pour respecter la fourchette établie par la Région.

Les taux proposés sont :

32% pour les internes 20% pour les Demi-pensionnaires 20% pour les commensaux

Votants : 16	Pour	15
	Contre	0
	Abstentions	1

(Annexe 2)

Les autres tarifs :

Il s'agit de tarifs propres à l'établissement concernant les petits déjeuners, les repas commensaux extérieurs au lycée, la location à la journée d'un logement, le 2^e carnet de liaison, la location de salles, les prix de remplacement des clés ascenseur, du badge parking. On a rajouté cette année, deux prestations café afin de répondre aux sollicitations pour la location de salles, de l'amphithéâtre pour des groupes extérieurs.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent que le tarif pour la location de l'amphithéâtre soit augmenté, vu la hausse du coût de l'énergie et le fait que ce bâtiment a un mode de chauffage spécifique non relié au chauffage général. La modification est acceptée.

VOTE à l'unanimité

Votants : 16	Pour	16
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE III.: Echange avec l'Allemagne

(Annexe 3)

L'échange avec la Bavière avait déjà été présenté lors d'un précédent Conseil d'Administration, mais il s'agissait d'un voyage commun avec le lycée JULES FIL. Ce dernier s'étant retiré du projet, il s'agit ici de représenter le budget de cet échange pour 30 élèves et deux accompagnateurs, au lieu des trois initialement prévus. La participation des familles reste inchangée et le budget total sera donc de 9 500€.

VOTE à l'unanimité

Votants : 16	Pour	16
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE IV.: Budget Prévisionnel 2023

(Annexes 4 5 6)

M. GELIS, proviseur, rappelle le contexte si particulier de la crise énergétique qui nous attend en 2023. La Région a anticipé la hausse des coûts de l'énergie en augmentant la DAF 2023 en conséquence.

Encore une fois, il est difficile de se projeter : le budget se doit de retracer toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles même si on manque de « certitudes » vue l'inflation qui ne touche pas que le domaine de l'énergie. M. le proviseur souligne notre inquiétude vis-à-vis du Service Restauration et Hébergement avec la flambée des prix des matières premières. Le maintien des tarifs 2022, la hausse du taux des charges communes pour les demi-pensionnaires et les commensaux diminuent les recettes du crédit nourriture alors que les dépenses ne cessent d'augmenter. C'est un vrai sujet d'inquiétude pour 2023.

Pour le reste des dépenses, un prélèvement de 28 529 € est prévu pour équilibrer le budget. Ce prélèvement est du montant de la réfaction voulue par le Conseil Régional sur notre DAF 2023 en raison de fonds propres élevés.

M. EL KIHIL, représentant des parents d'élèves, s'inquiète de la diminution vertigineuse de notre fonds de roulement et du fait que nous équilibrons le budget par un prélèvement supplémentaire. Il est clair que nous ne sommes plus qu'à 61 jours de fonctionnement sur le fonds de roulement et que notre capacité à utiliser les réserves s'amenuise : il faudra attendre le compte financier 2022 pour faire le point sur nos capacités réelles à prélever.

M. COSTE, représentant du Conseil Régional, précise que la Région restera attentive à la situation financière de notre établissement et ne manquera pas de nous accompagner en cas de difficultés avérées.

ME TEJEDOR, gestionnaire, précise que les membres du Conseil d'Administration ont le détail dans le budget primitif et le rapport du chef d'établissement.

La prévision budgétaire 2023 s'élève donc à 1 460 492,54 € en dépenses et à 1 427 056,98 € en recettes (la différence de 33 435,56 € correspond à un prélèvement de 28 529 € et aux amortissements réels de 4906,56 €).

VOTE à l'unanimité

Votants : 16	Pour	16
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE V.: Autorisation à transiger

M. le proviseur demande au Conseil d'administration l'autorisation de transiger selon la définition de l'article 244 du Code Civil, pour qu'il ait la possibilité d'agir en tant que représentant du CA et qu'il trouve une solution avec les personnes avec lesquelles l'établissement serait en litige.

VOTE à l'unanimité

Votants : 16	Pour	16
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE VI.: Délégation de signatures pour contrats et conventions

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration la délégation de signature pour tous les contrats et conventions annuels à incidence financière qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

VOTE à l'unanimité

Votants : 16	Pour	16
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE VII.: Présentation des donateurs pour la T.A.

(Annexe 7)

Le montant de la taxe d'apprentissage perçu par le lycée continue sa dégringolade au gré des réformes. C'est un constat dans tous les établissements scolaires et cela provient de la clé de répartition qui favorise l'apprentissage.

Les donateurs sont peu nombreux, donnent moins. Cela a pour conséquence de diminuer les remboursements des frais de déplacements des élèves en stage comme cela a été voté au précédent CA.

Mme LE MENN, représentante des parents d'élèves, soumet l'idée que le démarchage pourrait être effectué par les BTS SAM dans le cadre de leurs études.

M. le Proviseur constate qu'il est urgent de travailler différemment pour augmenter cette recette indispensable au bon fonctionnement des sections STMG et BTS.

RUBRIQUE VIII.: DBM pour info et pour vote

(Annexe 8)

Il s'agit ici d'une DBM pour information qui retrace :

- La première régularisation du crédit nourriture qui prend en compte la baisse des recettes sur les élèves au forfait, l'augmentation des recettes sur les élèves au ticket et l'augmentation des prestations annexes. Cela permet de rajouter 17 215.31 € de crédits pour l'achat des denrées.
- L'attribution par le Conseil Régional d'une dotation exceptionnelle de 30.660 € pour 2022 liée à la part viabilisation.

(Annexe 9)

La DBM pour vote concerne le virement de 10 000 € entre le service ALO et le service SRH. Ce virement est soumis au vote du Conseil d'administration.

On récupère ainsi le prélèvement que l'on avait prévu pour la viabilisation qui, suite à l'attribution de la dotation complémentaire de la Région, est devenu inutile.

VOTE à l'unanimité

Votants : 16	Pour	16
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE IX.: Questions diverses

1/_voyage LISBONNE : participation des familles

(Annexe 10)

M. le Proviseur présente le projet de voyage « découvertes en terres ibériques antiques et modernes ».

Ce voyage, porté par Mme DA SILVA et Mme NAVARRO, concernerait 38 élèves latinistes ou hellénistes et se déroulerait du 16 au 21 février 2023.

La participation des familles est de 490 €.

Le montant global du voyage est de 20 090 €.

VOTE à l'unanimité

	Pour	16
	Contre	0
	Abstentions	0

2/_voyage en ANDALOUSIE : participation des familles

(Annexe 11)

M. le Proviseur présente le projet de voyage en ANDALOUSIE organisé par M. CHANAUD pour les élèves en option EURO. Il concernerait 49 élèves et se déroulerait du 16 au 21 avril 2023.

La participation des familles est de 390 €.

Le montant global du voyage est de 20 280 €.

VOTE à l'unanimité

Votants : 16	Pour	16
	Contre	0
	Abstentions	0

3/_Questions des représentants de parents d'élèves

1/ Qu'en est-il des projets de voyages concernant l'Andalousie et le Portugal ? La possibilité est-elle donnée aux élèves de trouver des financements pour compenser la participation de l'établissement et ne pas faire avorter ces projets ?

M. le proviseur explique que les doutes sur les augmentations des prix des voyagistes ayant été levés, les deux voyages ont pu être présentés au conseil d'administration.

Des actions (ventes de chocolat, fleurs...) peuvent évidemment être menées par les organisateurs et les élèves pour diminuer la part des familles.

2/ De ce qui ressort des documents envoyés pour le CA, c'est un budget déficitaire malgré un énième prélèvement sur le F.D.R. : peut-on réduire ce prélèvement, le FDR ayant diminué de moitié en un an ? Sinon comment le renflouer car le 1^{er} seuil d'alerte est atteint.

Comme cela a été évoqué au moment du vote du budget 2023, le niveau du fonds de roulement est en effet à surveiller et on aura plus de visibilité après le compte financier 2022 et la détermination réelle de notre Insuffisance d'Autofinancement Financement.

3/ La piscine de Grazaillles était l'an dernier réservée le mercredi après midi au lycée Sabatier et à l'UNSS du collège de Grazaillles. Cette année se rajoutent le collège de Varsovie et le sport adapté, ce qui implique une forte densité d'élèves et peu de ligne pour nager. Pourquoi 4 établissements sont-ils en même temps sur ce créneau horaire ? Le collège de Varsovie ainsi que le sport adapté pourraient-ils être déplacés sur le pôle aqualudique, plus proche géographiquement ?

M. le proviseur explique que 6 lignes d'eau sont proposées à la piscine de Grazaillles : Varsovie s'est ajouté au collège de Grazaillles et au lycée avec l'accord des deux établissements.

Le sport par ordonnance a été intégré avec l'utilisation de trois puis de deux lignes d'eau. Les AS des collèges et du lycée ont du mal à fonctionner avec trois ou quatre lignes d'eau. Pourquoi le sport par ordonnance a été intégré sur cette piscine et pourquoi ne vont pas au pôle aqualudique ?

Mme MONTUSSAC, représentante de la mairie, explique que ce pôle est privé et qu'il ne reste plus qu'une piscine municipale pour toutes les activités du mercredi après midi. Elle va faire remonter auprès des services la préoccupation du lycée.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.